

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 19582 Numéro SIREN : 813 622 909 Nom ou dénomination : A.P.G. AIRLINES

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 65088

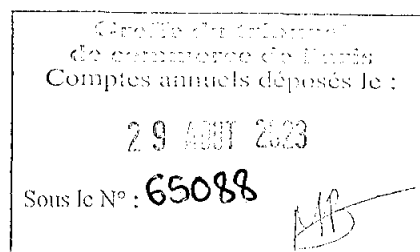
A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014



**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 6^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

APG AIRLINES a été créée en septembre 2015 dans le but de manager l'activité 'Interline' sans dépendre d'une compagnie aérienne étrangère au groupe.

C'est une SAS de 500 000 EUR de capital.

L'année 2022, est un retour à la normale après la crise COVID et nous avons repris les opérations à hauteur d'une rotation par jour en semaine.

En 2022 la certification IOSA (IATA Operational Safety Audit) a été renouvelée avec succès.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

1. APG AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté ses opérations régulières entre Nice et Bergame-Italie.

Depuis avril 2018 APG Airlines a changé de route régulière et opère un vol quotidien entre Toulouse et Lorient.

Toulouse comme base opérationnelle permet de se rapprocher du centre de maintenance. Il est en effet nécessaire d'avoir une maintenance en ligne.

Le renforcement des équipages permet également d'opérer des vols charters VIP.

2. Parallèlement, A.P.G. AIRLINES est la plateforme technique de validation pour le produit 'APG IET' dont l'aspect commercial est géré par une autre entreprise du groupe.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 19 787 733

Résultat courant après impôt : €. 287 970

	31/12/2021	31/12/2021	Ecart en %
Chiffre d'affaires	9 438 341	3 636 105	+ 159,57
Produits d'exploitation	19 787 733	10 157 201	
Charges d'exploitation	21 509 245	11 061 880	+ 94,44
Résultat d'exploitation	<1 721 512>	<904 679>	
Traitements et salaires	460 952	364 295	
Charges sociales	207 258	137 509	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	0	0	

Résultat financier	2 435 818	1 286 445	
Résultat courant avant impôt	714 307	381 766	
Résultat exceptionnel	<306 637>	59 039	
Impôts sur les bénéfices	119 700	102 488	
Résultat net	287 970	338 317	
Total du bilan	60 862 048	34 806 663	

3 - COMPTES CONSOLIDÉS

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 287 969,80.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 287 969,80	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 461 396,03 à €. 749 365,83)		€. 287 969,80
Total	€. 287 969,80	€. 287 969,80

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 73 013.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

APG AIRLINES a repris son activité normale. On remarque que les coefficients de remplissage ont été tout à fait corrects et nous sommes confiants pour 2023.

La route Toulouse-Lorient est désormais bien installée et elle répond à une vraie demande des clients. Notre positionnement de service haut de gamme est également fort apprécié par notre clientèle essentiellement d'affaires.

APG Airlines dispose aujourd'hui d'une forte notoriété et cela aussi grâce au produit IET.

APG Airlines est membre actif de plusieurs organisations telles que le 'Board of Airlines' en France, en Allemagne et d'autres pays en Asie.

Nous espérons en 2023 doubler les fréquences sur certains jours de la semaine

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

APG Airlines a fait l'objet d'un contrôle Urssaf qui n'a pas relevé d'anomalies significatives.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de :

- Fanny PINOT – Cabinet ACFP, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Catherine WETZEL, Commissaire aux Comptes Suppléant

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2020	80 017	5 086 527	1 892 119	7 058 663
Au 31.12.2021	89 527	5 691 058	2 116 997	7 897 582
Au 31.12.2022	134 243	8 533 578	3 174 376	11 842 197

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,

S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois,
Le trente juin à 17 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 16 juin 2023, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✎ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✎ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 287 969,80 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 287 969,80	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 461 396,03 à €. 749 365,83)		€. 287 969,80
Total	€. 287 969,80	€. 287 969,80

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 73 013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

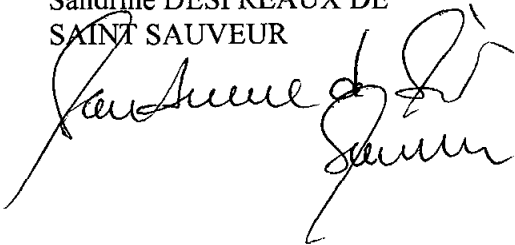
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

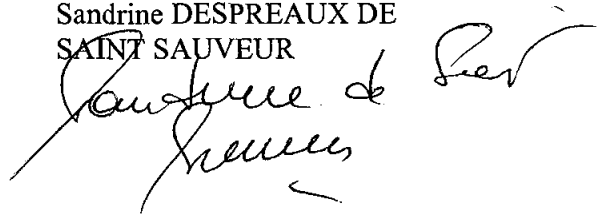
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 287 969,80 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 287 969,80	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 461 396,03 à €. 749 365,83)		€. 287 969,80
Total	€. 287 969,80	€. 287 969,80

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 73 013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. AIRLINES

Donne par les présentes pouvoir à

AZUR AUDIT VCP

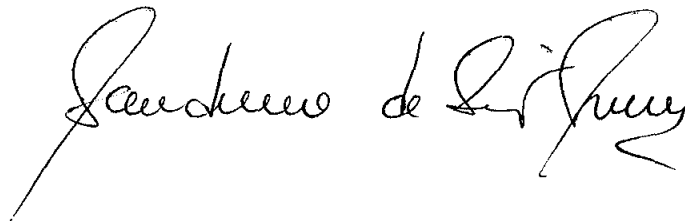
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Despreaux de Saint-Sauveur', written in a cursive style.



A C F P

Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 26 pages

20 boulevard de Sébastopol – 75004 Paris – Tél : 01 75 42 61 68

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France

EUROL au capital de 5 000 € - RCS Paris 752792606 - APE : 6920Z - TVA Intra : FR65752792606

fanny.pinot@acfp-expert.fr – www.acfp-expert.fr

APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et

sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

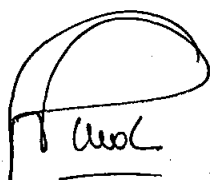
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2023

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine



Fanny PINOT

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	439 044	425 071	13 973	19 457
Fonds commercial	309 642		309 642	309 642
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 148 849	509 578	2 639 271	2 745 454
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 428 344		1 428 344	1 377 145
ACTIF IMMOBILISE	5 325 880	934 649	4 391 231	4 451 699
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	23 177 689		23 177 689	9 122 984
Autres créances	8 135 154		8 135 154	1 738 212
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	25 075 138		25 075 138	19 456 875
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	82 400		82 400	36 712
ACTIF CIRCULANT	56 470 381		56 470 381	30 354 782
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	436		436	183
TOTAL GENERAL	61 796 697	934 649	60 862 048	34 806 663

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	461 396	123 079
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	287 970	338 317
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 299 366	1 011 396
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	436	183
Provisions pour charges	937 945	1 635 975
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	938 381	1 636 158
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 692	1 643
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 868 946	3 455 025
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 688	9 434
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 842 197	7 897 582
Dettes fiscales et sociales	243 130	285 678
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 434 592	20 506 274
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	209 319	2 211
DETTES	58 609 564	32 157 847
Ecarts de conversion passif	14 737	1 262
TOTAL GENERAL	60 862 048	34 806 663

Résultat de l'exercice en centimes 287 969.80

Total du bilan en centimes 60 862,047.84

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	68 291	9 370 050	9 438 341	3 636 105
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	68 291	9 370 050	9 438 341	3 636 105
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			(57 288)	122 993
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			810 929	30 475
Autres produits			9 595 751	6 367 628
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 787 733	10 157 201
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 491 711	9 366 635
Impôts, taxes et versements assimilés			123 265	19 152
Salaires et traitements			460 952	364 295
Charges sociales			207 258	137 509
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 870	165 702
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			112 899	1 008 465
Autres charges			290	123
CHARGES D'EXPLOITATION			21 509 245	11 061 880
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 721 512)	(904 679)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			29 323	4 074
Reprises sur provisions et transferts de charges			183	14 429
Différences positives de change			3 626 702	1 622 437
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 656 207	1 640 939
Dotations financières aux amortissements et provisions			436	183
Intérêts et charges assimilées			84 549	57 830
Différences négatives de change			1 135 403	296 482
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 220 389	354 494
RESULTAT FINANCIER			2 435 818	1 286 445
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			714 307	381 766

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	454	71 727
PRODUITS EXCEPTIONNELS	454	71 727
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	307 091	12 688
CHARGES EXCEPTIONNELLES	307 091	12 688
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(306 637)	59 039
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	119 700	102 488
TOTAL DES PRODUITS	23 444 394	11 869 867
TOTAL DES CHARGES	23 156 424	11 531 550
BENEFICE OU PERTE	287 970	338 317

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET * 8 1 3 6 2 2 9 0 9 0 0 0 1 4		Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le, 31122022		N-1 31122021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	425 071	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	309 642	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	509 578	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 428 344	
TOTAL (II)	BJ	5 325 880	934 649	4 391 231	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	23 177 689	
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 135 154	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	25 075 138		
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	82 400		
TOTAL (III)	CJ	56 470 381	56 470 381	30 354 782	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN	436	436	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	61 796 697	934 649	60 862 048
		IA			34 806 663
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		
			Créances :		

Désignation de l'entreprise		sas A.P.G. AIRLINES		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	461 396	123 079	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	287 970	338 317	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 299 366	1 011 396	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	436	183	
	Provisions pour charges	DQ	937 945	1 635 975	
	TOTAL (III)	DR	938 381	1 636 158	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 868 946	3 456 668	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 611 380	2 309 434	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 842 197	7 897 582	
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 130	285 678	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	40 834 592	18 206 274	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	209 319	2 211	
TOTAL (IV)	EC	58 609 564	32 157 847		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	14 737	1 262	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	60 862 048	34 806 663		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	54 052 450	26 669 437	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	712	460		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	68 291	FH	9 370 050	FI	9 438 341	3 636 105	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	68 291	FK	9 370 050	FL	9 438 341	3 636 105	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	(57 288)	122 993	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	810 929	30 475	
	Autres produits (I) (11)					FQ	9 595 751	6 367 628	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 787 733	10 157 201	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	20 491 711	9 366 635	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	123 265	19 152	
	Salaires et traitements *					FY	460 952	364 295	
	Charges sociales (10)					FZ	207 258	137 509	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	112 870	165 702
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	112 899	1 008 465	
	Autres charges (12)					GE	290	123	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	21 509 245	11 061 880	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(1 721 512)	(904 679)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	29 323	4 074		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	183	14 429		
	Différences positives de change				GN	3 626 702	1 622 437		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)					GP	3 656 207	1 640 939		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	436	183		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	84 549	57 830		
	Différences négatives de change				GS	1 135 403	296 482		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)					GU	1 220 389	354 494		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 435 818	1 286 445		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	714 307	381 766		

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	454	71 727	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	454	71 727	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	307 091	12 688	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	307 091	12 688	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(306 637)	59 039	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	119 700	102 488	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	23 444 394	11 869 867	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	23 156 424	11 531 550	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	287 970	338 317	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9									
		dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Régul. diverses PAX / Cies défaillantes										7 091		454	
Clause retour à meilleure fortune										300 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

A.P.G. Airlines

- 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS –
Compagnie Aérienne

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de € 60 862 048 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 287 970.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2022, le 10 mai 2023.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Les agencements des constructions : 7 à 50 ans ;
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans.

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Il n'existe aucune participation au 31 décembre 2022.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III - FAITS SIGNIFICATIFS

2-5.1 - Le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe III |
| - Capital social | : Annexe IV |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	748 687	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 257	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	3 123 461	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	18 929	LC		LD	1 203			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	3 147 646	LO		LP	1 203		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 377 145	1U		1V	134 458				
TOTAL IV				LQ	1 377 145	LR		LS	134 458				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	5 273 478	ØH		ØJ	135 660		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	748 687	1X			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agenets et am des constructions			IS		MG		MH				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK				
		Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	5 257			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 123 461			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	20 131				
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG		NH	3 148 849		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				1Z		ØU		M7		ØW	
Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	83 259	2F	1 428 344	2G			
TOTAL IV				13		NJ	83 259	NK	1 428 344	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						14		ØK	83 259	ØL	5 325 880	ØM	

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	419 587	PF	5 484	PG		PH	425 071		
TOTAL I		RK	419 587	RM	5 484	RN		RO	425 071		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	615	QE	526	QF		QG	1 141		
	Matériel de transport	QH	388 455	QI	104 472	QJ		QK	492 928		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 122	QM	2 388	QN		QO	15 510		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	402 193	QV	107 385	QW		QX	509 578		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	821 780	ØP	112 870	ØQ		ØR	934 649		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **sas A.P.G. AIRLINES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	183	4U	436	4V	183	4W	436	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 635 975	EP	112 899	EQ	810 929	ER	937 945	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	1 636 158	TV	113 335	TW	811 112	TX	938 381	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 636 158	UB	113 335	UC	811 112	UD	938 381
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	112 899	UF	810 929			
			- financières	UG	436	UH	183			
			- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DEL'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	1 428 344	UV		UW	1 428 344			
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	2 149 125		2 149 125					
	Autres créances clients			UX	21 028 565		21 028 565					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY	9 100		9 100					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 676 819		1 676 819					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	6 449 235		6 449 235					
	Charges constatées d'avance			VS	82 400		82 400					
	TOTAUX			VT	32 823 588	VU	31 395 243	VV	1 428 344			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE							
RENOIS	(1)				VF							
	(2)				VF							
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	712		712						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	2 868 233		911 119		1 957 114				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	11 380		11 380						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 842 197		11 842 197						
Personnel et comptes rattachés			8C	76 345		76 345						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	71 096		71 096						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	23 012		23 012						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	67 948		67 948						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 730		4 730						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 600 000						2 600 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	40 834 592		40 834 592						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	209 319		209 319						
TOTAUX			VY	58 609 564	VZ	54 052 450		1 957 114		2 600 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	2 600 000
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	586 332	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	287 970	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	WI		436	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	805		
	WJ		369	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	119 700	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet et séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	72 207	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	480 682
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU	183	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WP		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations						XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
Mesures d'incitation	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		ZY	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XD	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XF		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XS	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YL		XG	1 698
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YJ	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YK			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YL	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YM			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YN	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YO			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YP	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		YQ			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { - bénéfice (I moins II) - déficit (II moins I)						XI	478 801	XH	1 881
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	478 801	XO	0

Exercice clos le : 31 décembre 2022

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	937 945	
168- INT. COURUS S/EMPRUNTS	1 692	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	6 284 746	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	47 372	
* primes et gratifications	24 306	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	1 907 278	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	19 896	
* charges sur primes	10 694	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la source	3 310	
* Taxe d'apprentissage	389	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	<2 442>	
* Taxes aviation civile	3 473	
468 - CHARGES A PAYER - INT. C/c	52 119	
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	209 319	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	712	
	9 500 809	

Exercice clos le : 31 décembre 2022**PRODUITS À RECEVOIR**

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	311 325
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	-
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	9 100
<i>Débiteurs divers</i>	
. Pds à recevoir (Intérêts / IJSS)	4 831
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé. Particulière – Act. Partielle	-
TOTAL	325 256

Exercice clos le : 31 décembre 2022**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	Montant
ARINC Frais	142
ATPCO Frais	95
IATA Frais	2 368
Toulouse Aéroport Loc.	2 269
Rockwell Maintenance	26 692
Rockwell Abt	1 264
Campehm	1 419
ASCORA Ass. bureau	175
AELIA Ass.	39 491
Doc Jeppesen	3 027
ERA Cotisation	5 140
ERA Part. Meeting	318
SODEXO	-
TOTAL	82 400

Exercice clos le : 31 décembre 2022

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 500.000 représenté par 50.000 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2022

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	10 844
Crédit baux	-
TOTAL	10 844

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	2 868 233
Moins 1 an	911 119
De 1 à 5 ans	1 957 114
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	2 868 233

Exercice clos : 31 décembre 2022

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
APG Inc	55 402	
APG DS	10 321	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	1 977	
APG DS	1 476	
APG Inc	181 460	
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc	153 507	
	404 143	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Holding	864 000	
APG DS	174 129	
APG Inc	731 532	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc	5 148 402	
* Créiteurs divers :		
APG	161	
* Clients Avoirs à établir		
APG inc	1 907 278	
* Associés :		
APG DS	2 200 000	
APG Inc	400 000	
	11 425 502	